



## A13 - Complément au 1/2 diffuseur de La Haie Tondué



Bilan de la concertation publique :  
du 3 au 22 décembre 2021

<b>PARTIE I - LE PROJET</b>	<b>4</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>2. LE DESCRIPTIF DU PROJET</b>	<b>5</b>
A. LES BENEFICES DU PROJET	5
B. UN AMENAGEMENT POUR OFFRIR UNE MEILLEURE DESSERTE DU TERRITOIRE	6
C. LE CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET	7
D. LE COUT DU PROJET ET SON FINANCEMENT	7
<b>PARTIE II - LE DÉROULEMENT ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION</b>	<b>8</b>
<b>1. LES ÉCHANGES PRÉALABLES</b>	<b>8</b>
<b>2. LE CADRE DE LA CONCERTATION</b>	<b>8</b>
A. LES MODALITES D'INFORMATION	9
B. LES MODALITES D'INFORMATION COMPLEMENTAIRES :	10
C. LES MODALITES DE PARTICIPATION	11
<b>PARTIE III - LE BILAN DES AVIS EXPRIMÉS</b>	<b>12</b>
<b>1. LES CHIFFRES DE LA CONCERTATION</b>	<b>12</b>
A. LE NOMBRE DE CONTRIBUTIONS	12
B. LA TONALITE DES CONTRIBUTIONS	13
C. LA REPARTITION DES AVIS PAR THEMATIQUE	14
<b>2. LA SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS</b>	<b>15</b>
A - L'OPPORTUNITE DU PROJET	15
D - LES AVIS EXPRIMES PAR THEMATIQUE	18
<b>PARTIE IV - LES ENSEIGNEMENTS ET LES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>27</b>
<b>1. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION</b>	<b>27</b>
<b>2. LES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>28</b>

**Du 3 au 22 décembre 2021, le projet de création du complément au demi-diffuseur n°29 de La Haie-Tondue, situé sur l'A13, a fait l'objet d'une concertation publique au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme.**

Les objectifs de cette concertation étaient de présenter le projet afin de recueillir l'avis du public sur son opportunité, ainsi que les observations et les propositions en vue de le faire évoluer.

Le présent document détaille les actions mises en œuvre dans le cadre de cette concertation. Il dresse le bilan des échanges et des contributions, et fait part des enseignements tirés par le maître d'ouvrage.

## PARTIE I - LE PROJET

### 1. INTRODUCTION

L'**A13** constitue, aujourd'hui, un axe routier structurant pour les déplacements en Normandie, et notamment pour la desserte des territoires de la Communauté de communes Terre d'Auge.

Situé sur la commune de Drubec, dans le Calvados, le projet de complément au ½ diffuseur n°29 de La Haie Tondue a pour but d'améliorer l'accessibilité et le développement du territoire du Pays d'Auge, en réponse à la demande locale.



## 2. LE DESCRIPTIF DU PROJET

### a. Les bénéfices du projet

Situé sur l'A13 entre l'échangeur A13/A132 de Pont-l'Évêque et le diffuseur n°30 de Dozulé, le projet prévoit de **compléter le ½ diffuseur existant n°29 de La Haie Tondue**.

Aujourd'hui, orienté uniquement vers Paris avec une bretelle de sortie depuis Paris et une bretelle d'entrée vers Paris, ce diffuseur deviendrait un diffuseur complet qui permettrait :

#### **Des accès plus directs vers et depuis l'A13**



Le projet offrirait aux automobilistes souhaitant rejoindre l'agglomération caennaise un accès direct à l'A13, fluidifiant ainsi la circulation sur les voies secondaires. Il permettrait également de quitter l'A13 à hauteur de Drubec pour desservir de manière directe le réseau secondaire et ses alentours.

#### **Des circulations plus sûres**



Le projet permettrait un report plus aisé des poids lourds vers l'autoroute A13, améliorant ainsi leur sécurité et celle des habitants des communes traversées. Le projet permettrait également la sécurisation du carrefour sud de la RD16.

#### **Une meilleure attractivité du territoire**



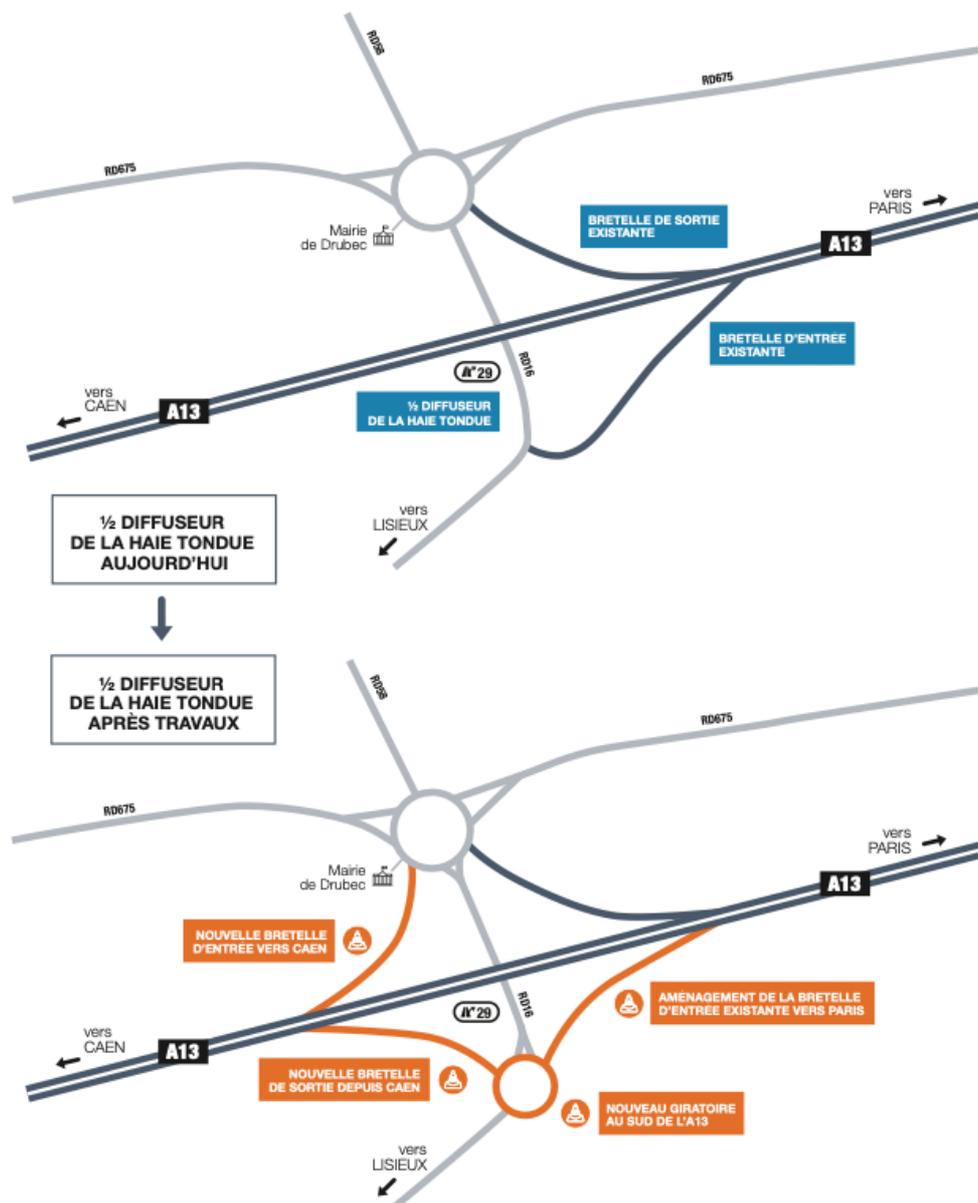
Souhaité par les collectivités locales, le projet favoriserait les échanges avec le territoire et permettrait d'accompagner le développement économique du secteur.

## b. Un aménagement pour offrir une meilleure desserte du territoire

Le projet de complément au ½ diffuseur n°29 La Haie Tondue prévoit **3 types d'aménagements** :

- la création de deux nouvelles bretelles orientées vers Caen. Il sera ainsi possible, au niveau de la commune de Drubec, d'entrer sur l'A13 vers Caen et de quitter l'A13 depuis Caen ;
- la création d'un carrefour giratoire au sud de l'A13 ;
- l'aménagement de la bretelle d'entrée vers Paris qui sera adaptée.

### Situation existante / Situation après projet



**c. Le calendrier prévisionnel du projet**



\*Déclaration d'Utilité Publique

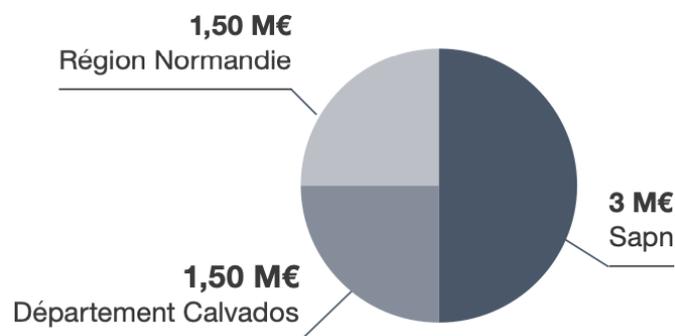
À l'issue d'une phase d'études complémentaires, le projet – plus détaillé – sera de nouveau soumis à l'avis du public dans le cadre de l'enquête publique en vue de l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

**d. Le coût du projet et son financement**

**Sapn, concessionnaire de l'autoroute A13**, est chargée par décret n°2015-1046 du 21 août 2015, approuvant le Plan de Relance Autoroutier, de réaliser le complément au ½ diffuseur n°29 de La Haie Tondue. **Sapn assure la maîtrise d'ouvrage du projet.**

Le coût du projet s'élève à **6 millions d'euros HT**.

Le projet est financé par la Région Normandie, le Département du Calvados et Sapn. Une convention de financement tripartite a été signée le 20 septembre 2019.



## PARTIE II - LE DÉROULEMENT ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

### 1. LES ÉCHANGES PRÉALABLES

Préalablement à la concertation, Sapn a présenté et échangé sur le projet avec la commune de Drubec, commune directement concernée par le projet.

### 2. LE CADRE DE LA CONCERTATION

**La concertation sur le projet a été organisée du 3 au 22 décembre 2021** par Sapn, sous l'égide de la préfecture du Calvados. Un arrêté préfectoral, présentant les objectifs et les modalités de la concertation, a été pris le 22 novembre 2021.

**Cette concertation intervient à l'issue d'études préliminaires** qui ont permis de définir les grandes lignes du projet à présenter au public.

**Les objectifs assignés à cette concertation sont les suivants :**

- **informer le public sur le projet de complément au ½ diffuseur** en présentant les caractéristiques de l'opération, l'avancement des études, le calendrier prévisionnel et les différentes étapes ;
- **recueillir les avis, les observations et propositions du public, mais aussi répondre aux questions** des acteurs et des habitants du territoire concerné.

Cette phase de concertation a offert un cadre pour un échange ouvert avec le public sur le projet. **Les avis formulés, via les moyens de participation mis à disposition du public, sont synthétisés dans ce bilan de concertation qui permettra d'alimenter la suite des études.**

**a. Les modalités d'information**

Organisée par Sapn, la concertation a eu lieu du 3 au 22 décembre 2021. Un dispositif complet avait été mis en place pour informer le public sur le projet du complément au ½ diffuseur de La Haie-Tondue sur l'A13.

**. Plusieurs modalités d'information ont été fixées par arrêté préfectoral :**

L'affichage de l'arrêté préfectoral

**Il a été affiché dix jours avant** le début de la concertation et pendant toute la durée de cette dernière, à la mairie de Drubec et au siège de la Communauté de communes Terre d'Auge.

La publication de l'avis annonçant la tenue de la concertation

Il a été **mis en ligne sur le site de la préfecture du Calvados [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)** à l'adresse [www.calvados.gouv.fr/les-consultations-en-cours-r1357.html](http://www.calvados.gouv.fr/les-consultations-en-cours-r1357.html)

Le dossier de présentation du projet

Décrivant les objectifs du projet et l'avancement des études, **le dossier a été mis à disposition du public à la mairie de Drubec**, de 16h à 18h les vendredis 3, 10 et 17 décembre et le mercredi 22 décembre.

Le site internet de Sapn

Le dossier était également **consultable en ligne sur le site Sapn à l'adresse suivante : [www.groupe.sanef.com/fr/grands-chantiers/haie-tondue](http://www.groupe.sanef.com/fr/grands-chantiers/haie-tondue)**.

Un espace consacré au projet est accessible depuis ce site. Les caractéristiques du projet y sont présentées, ainsi que les modalités d'information et de participation du public.

Le lancement de la concertation et la réunion publique y étaient annoncés.

### A13 La Haie Tondue : concertation réglementaire

Du 3 au 22 décembre 2021

**A13 - LA HAIE TONDUE** 30.04.2021

Organisée par Sapn, la concertation a lieu du 3 au 22 décembre 2021. Un dispositif complet est mis en place pour vous informer sur le projet du complément au 1/2 diffuseur de La Haie Tondue sur l'A13.

**Qu'est-ce qu'une concertation réglementaire ?**

Elle intervient à l'issue des études préliminaires qui permettent de dessiner les grandes lignes du projet à soumettre au public. Elle pose un cadre pour échanger sur le projet et connaître les avis et les propositions de l'ensemble des publics.

Les avis formulés seront synthétisés dans un bilan de concertation qui permettra d'alimenter la suite des études. L'avis du public sera de nouveau sollicité au moment de l'enquête publique.



### A13 - COMPLÉMENT AU 1/2 DIFFUSEUR DE LA HAIE TONDUE

**A13 - LA HAIE TONDUE**  
A13 Haie Tondue : présentation  
Le complément au 1/2 diffuseur n°29 de La Haie Tondue est attendu localement afin de faciliter le développement du Pays d'Auge.  
02.05.2021

**A13 - LA HAIE TONDUE**  
A13 Haie Tondue : calendrier et financement  
Consultez les dates clés et le coût du projet.  
01.05.2021

**A13 - LA HAIE TONDUE**  
A13 La Haie Tondue : concertation réglementaire  
Organisée par Sapn, la concertation a lieu du 3 au 22 décembre 2021. Un dispositif complet est mis en place pour vous informer sur le projet du complément au 1/2 diffuseur de La Haie Tondue sur l'A13.  
30.04.2021





## b. Les modalités d'information complémentaires :

D'autres modalités d'information complémentaires ont été proposées par le maître d'ouvrage Sapn afin d'informer plus largement le public :

### Le dépliant d'information sur le projet

Diffusé à environ 100 exemplaires, il était disponible en mairie de Drubec et au siège de la Communauté de communes Terre d'Auge.

La commune de Drubec a également adressé la version informatique du dépliant par mail à ses administrés. Le dépliant a également été remis aux participants de la réunion publique le 9 décembre.

### Le compte Twitter @sanef\_groupe

Les informations diffusées sur ce média social précisait aux abonnés le lancement de la concertation, et les incitaient à s'informer et s'exprimer.



### Le communiqué de presse

Un communiqué de presse a été envoyé le 2 décembre 2021 aux médias locaux ; il a été repris dans Le Pays d’Auge du 7 décembre. Il annonçait le lancement de la concertation et la tenue d’une réunion publique le 9 décembre, présentait le projet et détaillait les modalités d’information et de participation.

### **c. Les modalités de participation**

Afin d’échanger avec les habitants, de répondre à leurs interrogations et de recueillir leur avis et leurs contributions, plusieurs modalités de participation ont été mises en place.

#### Une réunion publique le 9 décembre à Beaumont-en-Auge

Environ 50 personnes ont participé à cette réunion qui a duré environ 1h30. Une quinzaine de questions ou d’observations ont été exprimées par les participants.



#### Un registre mis à disposition du public

Un registre a été mis à la disposition du public pour recueillir les avis à la mairie de Drubec.

#### Une adresse postale

Une adresse postale permettait également d’adresser son avis par courrier à l’équipe projet :

**Sanef - Direction de la construction - Site de Senlis**

**Concertation 1/2 diffuseur de la Haie Tondué**

**BP 50 073 / 60304 SENLIS CEDEX**

#### Une adresse mail

Sapn a également mis en place une adresse e-mail permettant d'adresser son avis au maître d'ouvrage : [lahaietondue@sapn.fr](mailto:lahaietondue@sapn.fr)

## PARTIE III - LE BILAN DES AVIS EXPRIMÉS

### 1. LES CHIFFRES DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation a vocation à rendre compte des contributions et avis du public.

**Tous les avis et contributions émis du 3 au 22 décembre 2021 ont été pris en compte pour son élaboration.**

#### a. Le nombre de contributions

Les contributions des participants ont pu prendre différentes formes : contributions orales par prises de parole lors la réunion publique, contributions écrites via le registre mis à disposition en mairie de Drubec, l'adresse e-mail du projet ou l'adresse postale.

#### PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

**Au total, 63 avis ont été collectés via les différentes modalités de participation.**

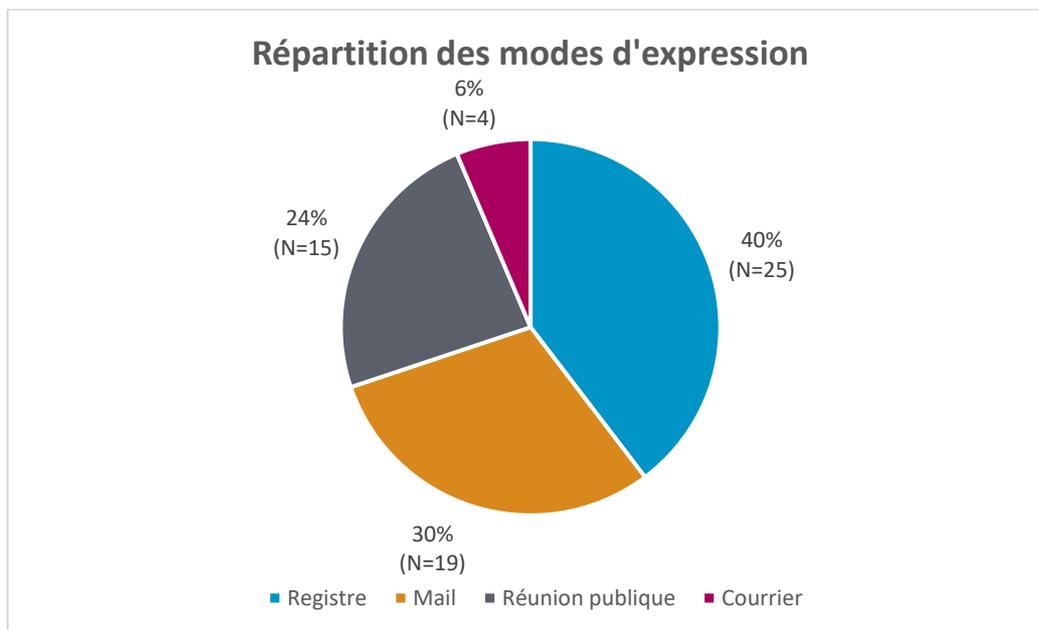
Il est à noter qu'un même participant a pu s'exprimer via plusieurs modalités de participation : plusieurs contributions ont donc pu être comptabilisées pour un même participant.

**> Au total, ces 63 contributions ont ainsi été réalisées par 52 contributeurs uniques.**

**Par ailleurs, plusieurs contributions ont pu apporter un avis sur plusieurs thématiques : dans ce cas, un avis a été comptabilisé pour chacune des thématiques abordées, ainsi 188 avis (63 sur l'opportunité du projet et 125 sur les différentes thématiques du projet) ont été finalement comptabilisés.**

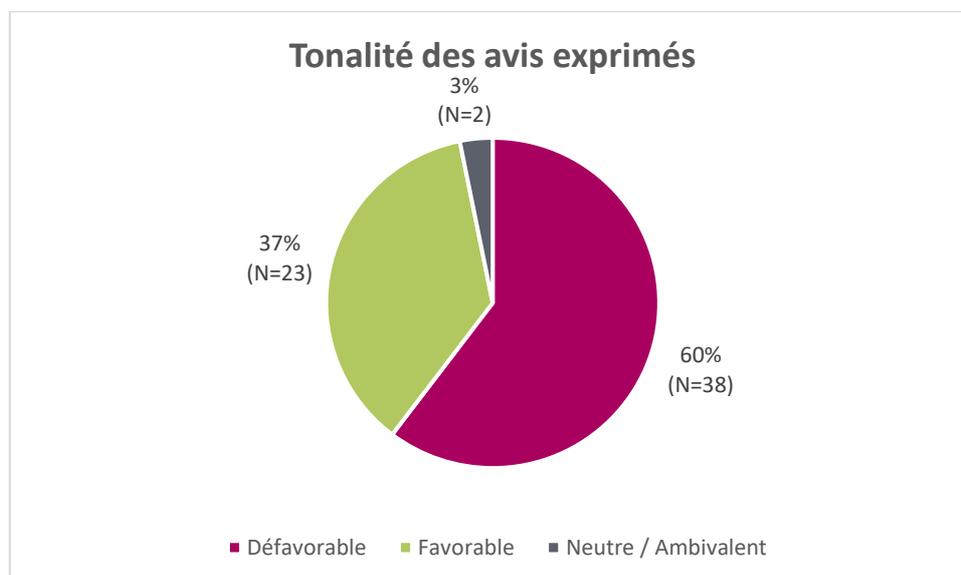
MODE D'EXPRESSION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Le registre en mairie	25
L'adresse mail	19
La réunion publique du 9 décembre à Beaumont en Auge	15

L'adresse postale	4
<b>TOTAL AVIS</b>	<b>63</b>

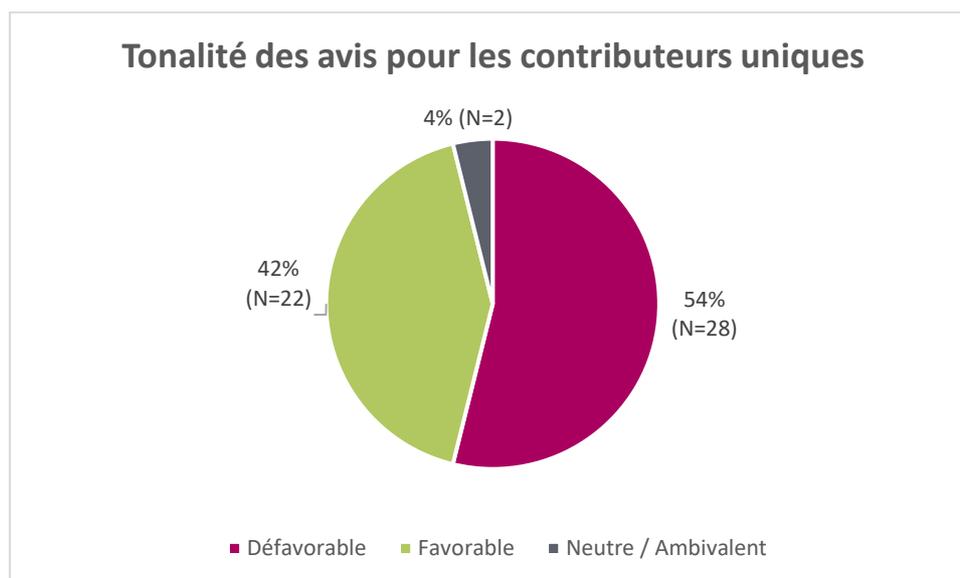


**b. La tonalité des contributions**

Sur l'ensemble des contributions (63 au total), 60 % ont une tonalité négative ou défavorable au projet, contre 37 % qui ont une tonalité positive ou favorable au projet et 3 % qui sont neutres ou ambivalentes.



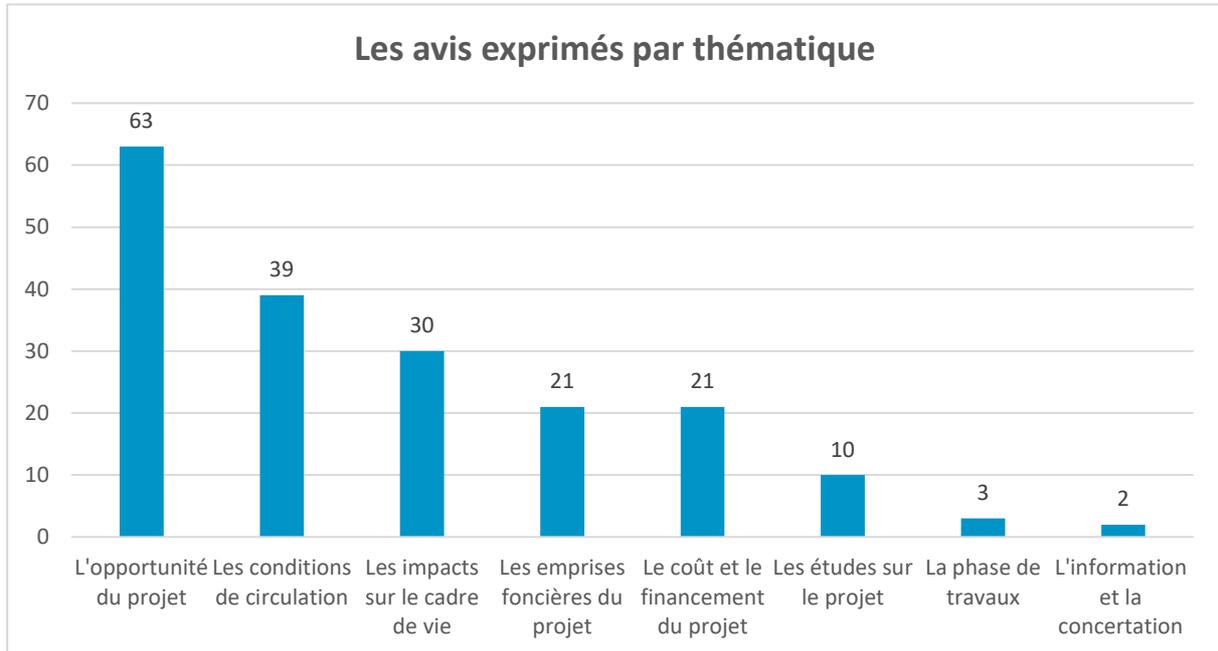
Il est à noter que, si seuls sont comptés les contributeurs uniques (52), alors la majorité reste défavorable mais dans une moindre mesure :



**c. La répartition des avis par thématique**

Différentes thématiques ont été évoquées dans les avis exprimés par les participants.

Ci-dessous le nombre d'avis exprimés par thématique.



## 2. LA SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS

Les informations indiquées par le maître d'ouvrage dans le présent bilan sont à la fois :

- des réponses qui ont été apportées au public pendant la période de concertation (lors de la réunion publique et dans les documents d'information mis à disposition du public) ;
- des éléments complémentaires que le maître d'ouvrage souhaite porter à la connaissance du public, afin de faciliter la compréhension du projet et de ses impacts.

### a - L'opportunité du projet

**Tous les participants à la concertation se sont exprimés sur l'opportunité du projet.**

**Un peu plus de la moitié des participants (38) s'y montrent défavorables.** Parmi les arguments en défaveur de ce dernier sont notamment cités l'impact sur le cadre de vie (bruit, pollution...), la sécurité routière.

Une dizaine de participants soupçonnent notamment que ce projet soit réalisé en prévision d'une création de zone logistique sur le secteur :

- Sophie Borner, conseillère municipale de Ouistreham, coordinatrice EELV Calvados, Membre du BER Normandie, indique par mail : « *L'arrière-pensée des promoteurs et financeurs publics du projet (Conseils Régional et Départemental-14) est la facilitation de l'installation à court terme d'une plate-forme logistique dans le pays d'Auge au nom du développement expansif du e-commerce.* »
- Un habitant de Pont l'Évêque écrit dans le registre papier : « *Ce projet n'a qu'un seul but : favoriser les conditions permettant d'installer des zones logistiques, sur plusieurs dizaines d'hectares.* »

#### **LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

L'étude d'impact en cours d'élaboration doit tenir compte des autres projets existants et approuvés conformément à l'article R.122-5 e) du code de l'Environnement.

Le projet de développement annoncé par la Région Normandie et refusé par la Communauté de Communes Terre d'Auge ne remplit pas les conditions du code de l'Environnement et ne peut être considéré comme un projet existant ou approuvé : il n'est pas pris en compte dans le cadre de ces études.

En revanche les études intègrent les projets de logements et zones d'activités inscrits au PLUi-H de la Communauté de Communes Terre d'Auge.

Initié il y a plusieurs dizaines d'années, ce projet est perçu comme un projet « *d'un autre temps* » pour certains, celui de la « *bétonisation* » et du « *tout-routier* ». Les participants regrettent qu'un nouvel aménagement routier soit envisagé alors que d'autres échangeurs existent à proximité et que celui de La Haie Tondue ne permettra pas un véritable gain de temps :

- Sur le registre de Drubec, une participante indique : « *Ce projet, né il y a une trentaine d'années n'a plus lieu d'être à l'heure actuelle.* »
- Une habitante demande, par mail : « *Pourquoi prévoir un échangeur supplémentaire sur une aussi courte distance et avec une densité de population si faible ?* ».
- Sur le registre papier, un riverain écrit : « *Pour les usagers, cet aménagement n'a aucun intérêt (ou presque) en termes de gain de temps.* »

### **LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Une réponse est apportée dans la thématique ci-après « les conditions de circulation ».

**23 personnes se sont néanmoins montrées favorables au projet.** Elles le défendent en évoquant principalement ses bénéfices sur les conditions de circulation (fluidité du trafic, sécurité routière, gain de temps...) et en matière de desserte locale pour l'ensemble du territoire, créant de l'attractivité et de l'emploi.

- Par mail, un riverain explique que « *Pour le triangle Pont l'Évêque / Annebault / Valsemé cet accès est vital ! La zone « route de Caen » en plein développement sur le plan de l'urbanisme va comprendre des centaines d'habitants en plus, donc il faut créer impérativement des emplois* »
- Sur le registre papier, un chef d'entreprise montre son adhésion au projet : « *Très favorable à cette nouvelle opportunité, cet échangeur est primordial pour le développement de notre activité. Nous l'attendons depuis 3 années* ».
- Par mail, un riverain explique que le projet réduirait grandement ses temps de trajet : « *Je suis très favorable à ce projet qui me permettrait de réaliser mes trajets domicile/ travail (CHU de Caen) de manière plus rapide et sécurisée* ».
- Lors de la réunion publique, Audrey Gadenne, conseillère départementale du Calvados (canton de Pont-l'Évêque), a expliqué que le Département a soutenu le projet dès 2017, y compris financièrement en partenariat avec la Région

Normandie. Les bénéfices attendus sont économiques et environnementaux. Elle confirme l'objectif d'une réduction du trafic et en particulier des poids lourds sur les routes départementales (desserte de la Côte fleurie notamment). La finalité est la réduction des nuisances pour les riverains ainsi que la préservation des routes départementales. Le report vers l'autoroute ne générera pas un trafic nouveau (...) (sa collectivité) soutient le projet sans réserve, dans le but de rétablir un « *trafic équilibré* » sur le territoire.

**2 personnes émettent un avis ambivalent ou neutre (un habitant de Drubec et la première adjointe au Maire de Beaumont-en-Auge, également agricultrice). Ils questionnent des aspects du projet sans clairement le mettre en cause.**

- Une participante à la réunion publique, sans remettre en cause le projet, a posé des questions sur les indemnisations auxquelles elle peut prétendre, en indiquant craindre que ces montants soient insuffisants pour assurer la viabilité de son exploitation et, à terme, sa transmission.
- Un riverain de Drubec a envoyé par mail ses questionnements sur le projet, qui concernent l'impact sur le trafic, l'augmentation des véhicules sur la RD58, les conséquences sonores d'un tel projet, sans le remettre en question : « *J'aimerais avoir des éclaircissements sur toutes ces questions et que l'impact d'un tel chantier sur notre habitation soit pris en compte* ».

#### **LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Des réponses sont apportées dans les thématiques ci-après « les conditions de circulation », « les impacts sur le cadre de vie » et « emprises foncières du projet ».

#### **d - Les avis exprimés par thématique**

**Il est à noter que les participants défavorables au projet se sont exprimés de manière plus détaillée que les participants favorables sur les différentes thématiques.**

- Les conditions de circulation

**39 personnes se sont exprimées sur les conditions de circulation avec des positions très partagées puisque presque autant de personnes les ont soutenues ou mises en cause.**

**20 personnes considèrent que le projet n'apportera pas de gain réel pour les temps de parcours** et qu'il induira une augmentation du trafic sur les voies secondaires et donc plus d'insécurité. Ils pointent particulièrement une hausse du trafic sur la RD 16, axe déjà très pratiqué :

- Une riveraine, par mail, indique que *« Le temps gagné pour aller ou revenir de Caen par l'A13 est négligeable par rapport à la distance parcourue sur la RD 675 entre La Haie-Tondue et l'échangeur de Dozulé ».*
- Un habitant de Pont-L'Évêque : *« Pour les usagers, cet aménagement n'a aucun intérêt (ou presque) en termes de gain de temps ».*
- Le maire de Drubec a joint à sa contribution envoyée par mail une étude sur ces reports de trafic (paradoxe de Braess) en expliquant que le 1/2 diffuseur allait engendrer de nombreux reports de trafic dans sa commune.
- Par mail, un couple de riverains de Valsemé détaille sa position : *« Nous comprenons bien que l'argument de mise en place de cet échangeur est de décharger le réseau secondaire, cependant, cela se fera au détriment de toutes les personnes dont le lieu de résidence se trouve aux abords de l'échangeur. En effet, nous devons déjà subir des embouteillages sur plusieurs kilomètres autour de l'entrée de l'autoroute, lors de week-ends prolongés ou vacances ».*

**18 autres participants expliquent, au contraire, que le projet permettra de faciliter leurs conditions de circulation et offrira une meilleure desserte des activités économiques :**

- Une habitante de Bonnebosq explique par mail : *« [Le projet] leur simplifiera la vie dans la mesure où ils n'auront plus à emprunter inutilement sur une quinzaine de kilomètres, les routes départementales pour rejoindre la bretelle d'accès à Dozulé (D16 puis D85), lesquelles sont moins sûres ».*

- Un habitant du Lieu-Pacard explique, sur le registre, que « *Ce projet est d'une utilité incroyable et une opportunité unique afin de fluidifier le trafic. Il permettra d'accéder aux villes plus rapidement* ».
- Par mail, un riverain de Beaumont-en-Auge explique : « *J'attends cet échangeur avec impatience afin de raccourcir mon temps de trajet et d'éviter l'axe départemental avec la traversée de Dozulé* ».
- Une habitante et cheffe d'entreprise de Clarbec met en avant « *le gain de temps pour aller à Caen à l'heure de la croissance des achats à distance et des livraisons, tant pour les professionnels que pour les particuliers* ».

**Une personne neutre s'interroge sur ces sujets de circulation :**

- Par mail, elle indique : « *Certes, ce projet permettrait de rejoindre Caen de façon plus directe par l'A13 et permettrait la sortie en provenance de Caen. J'espère également une réduction de la circulation des poids lourds sur la RD 675. Mais est-ce que ce sera le cas ? Je crains plutôt une augmentation de ce trafic...* »

**LA RÉPONSE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Les études de trafic sont en cours de complément : elles permettront d'apprécier l'évolution du trafic à la mise en service du complément au 1/2 diffuseur et 20 ans après (en 2045). Les résultats de ces études seront présentés lors de l'enquête publique.

Le complément au 1/2 diffuseur constitue une alternative à la RD 675 sur la liaison Caen - la Haie Tondue et une opportunité pour les collectivités locales de renvoyer un maximum du flux poids lourds vers l'autoroute via des mesures de limitation de vitesse ou des interdictions de circulation poids lourds.

Les études démontreront l'attractivité du projet en termes de gain de temps et de sécurité.

- Les impacts du projet sur le cadre de vie

**29 participations concernent les impacts du futur projet sur le cadre de vie local.**

Ces dernières sont presque intégralement émises par des personnes défavorables au projet (28). Elles concernent les impacts sonores, la qualité de l'air et les conséquences sur le paysage local :

- Dans un courrier d'un couple résidant à Drubec intitulé : « *Drubec, village martyr* », ces derniers relatent les impacts sonores et visuels du futur 1/2 diffuseur de La Haie Tondue.
- Une famille particulièrement concernée par le projet a détaillé les différents impacts du projet sur son habitation et sur sa vie. Elle explique déjà subir les conséquences acoustiques de l'autoroute et s'interroge sur les compensations (rachat du terrain par Sapn) envisagées en sa faveur.
- Lors de la réunion publique, un riverain a posé la question de la construction d'un mur anti-bruit.
- Un couple d'agriculteurs domiciliés à Valsemé, écrit dans le registre : « *Nous sommes doublement concernés par la création de l'échangeur de la Haie Tondue : à titre professionnel, car l'entrée de notre exploitation se situe au 22 route de la Haie Tondue, sur la Départementale 16, mais également à titre personnel, car notre domicile est au 23 bis de cette même route.* »

#### **LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Le projet s'inscrit déjà dans un nœud routier existant contraint : autoroute A13, RD 675, RD 16 et carrefour giratoire RD 675 / RD 16. Aussi les riverains subissent déjà des nuisances de ces infrastructures. Sapn veillera à ne pas augmenter les nuisances.

Sur le bruit, Sapn respectera la réglementation en matière de protection acoustique. Les études acoustiques sont en cours et permettront de définir si le projet engendre une modification significative du niveau de bruit (hausse du niveau de bruit supérieure à 2 dB).

Si la modification est significative, des protections acoustiques seront définies et mises en œuvre dans le cadre du projet. En revanche, si la modification n'est pas significative, seuls les points noirs bruit seront traités.

Les résultats des études acoustiques seront présentés lors de l'enquête publique.

Des suivis des niveaux de bruit seront réalisés par Sapn après la mise en service du projet pour vérifier que les seuils réglementaires en matière d'acoustique sont respectés.

**Il est à noter que certains arguments concernant les impacts du projet sont repris de la même manière par différents participants et démontrent une volonté de mobilisation contre le projet. Ils pointent notamment l'inadéquation du projet avec le contexte climatique :**

- Un participant sur le registre de Drubec : « *Ce projet va totalement à l'encontre du respect de l'environnement et des objectifs fixés par la COP 26* ».
- Sur le registre papier, une association témoigne de sa détermination contre le projet : « *Dans la mesure où le projet poursuit son chemin, le Mouvement des Citoyens Debout (MCD) s'opposera par tous les moyens à ce projet : tracts, une pétition et pourquoi pas une ZAD (mobile)* ».
- Un membre du collectif Extinction Rébellion (Caen), en réunion publique, a expliqué que « *Le projet [n'était] pas réaliste sur le plan environnemental* ».
- Un participant souligne par mail : « *Les préconisations du GIEC ne sont pas respectées* ».

#### **LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Sapn vient de valider en accord avec l'Etat le déploiement du projet Flux Libre A13 A14 Normandie. Cela signifie concrètement la suppression physique des barrières de péage, et donc la diminution des émissions de CO<sub>2</sub>.

La réalisation du projet de complément au ½ diffuseur d'Heudebouville, couplé au Flux Libre va permettre aux usagers effectuant le trajet Caen – Drubec de ne pas s'arrêter, contrairement à un trajet par le réseau départemental.

Enfin, 5 personnes ont abordé les impacts patrimoniaux du projet, évoquant notamment l'église de Drubec, datant du 12<sup>e</sup> siècle :

- Une participante sur le registre de Drubec : « *La mise en place de cet échangeur augmenterait encore le trafic, augmenterait la pollution, augmenterait les nuisances sonores en plus de détruire le paysage rural riche et précieux* ».
- Par mail, une riveraine explique « *Nous n'avons que trop défiguré le pays, essayons de conserver ce qui nous reste, j'ai un peu honte de l'état dans lequel nous laissons les lieux* ».
- Le maire de Drubec, dans son courrier envoyé par mail, questionne : « *Pourquoi Drubec a-t-elle toujours été défigurée, mise de côté par l'autoroute A13 ? Ce phénomène se poursuit encore aujourd'hui. [...] La Sapn détruit le site historique de notre tour-clocher du XIIe siècle dédiée à Saint-Germain* »

#### **LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Une insertion paysagère et environnementale du projet est prévue afin de réduire les impacts visuels de ce dernier et ainsi favoriser son intégration dans l'environnement existant.

La trame paysagère sera reconstituée, en concertation avec les riverains et les communes, pour préserver la qualité du cadre de vie.

- Les emprises foncières du projet
  - **Une vingtaine de contributions abordent la question des emprises foncières du projet**, en s'inquiétant à la fois de l'impact du 1/2 diffuseur sur la valeur des biens immobiliers, mais aussi en abordant les conséquences sur les terres agricoles et sur d'éventuelles expropriations. Plusieurs avis sont formulés en ce sens. Béatrice Tapin, première adjointe au Maire de Beaumont-en-Auge et également agricultrice, indique que le giratoire prévu dans le projet sera situé sur sa parcelle.
  - Le maire de Drubec, Antoine Vilars, dans ses contributions par mail et sur le registre, redoute « *l'artificialisation de 50 hectares parmi les meilleures terres agricoles du territoire* ».

- Dans le registre papier de Drubec, le courrier d'une famille dont l'habitation est située à proximité du projet : « *On souhaite reprendre une servitude qui est entre mon portail et ma maison pour pouvoir faire UNE BRETELLE D'ACCÈS À L'AUTOROUTE, une bretelle carrément dans mon jardin, en me supprimant (de manière illégale ???) un droit de jouissance illimité...* ».
- Un participant, dans le registre : « *de détruire nos terres, pour gagner quelques minutes quand l'on veut se rendre à Caen* ».

### **LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Des acquisitions foncières seront réalisées dans le cadre du projet.

La définition des emprises utiles au projet (qui intégreront aussi les mesures environnementales) est en cours d'élaboration et sera partagée avec les élus et les propriétaires. Toutefois Sapn veillera à limiter l'impact du projet sur les terres agricoles.

Le projet n'impacte pas la parcelle de la maison d'habitation à proximité immédiate de l'autoroute ; cependant si la situation de la nouvelle bretelle devait générer un danger, Sapn assumerait ses responsabilités et discuterait avec les propriétaires.

Les acquisitions foncières se feront sur la base des estimations de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Par rapport à une éventuelle dévaluation des biens, Sapn indique, compte tenu de la présence actuelle de l'autoroute, qu'une dépréciation immobilière n'est pas constatée sur d'autres opérations comparables.

- Le coût et le financement du projet

**Une vingtaine de personnes évoque le sujet du coût du projet, principalement pour mettre en cause l'investissement prévu. 4 d'entre eux évoquent la nécessité de payer le péage pour les utilisateurs :**

- Sur le registre : « *De plus, ce projet est une gabegie au niveau financier : 6 millions d'euros.* »
- Sur le registre également, le président de l'association Environnement et Sécurité de Pont-L'Évêque indique : « *Ce projet concerne les personnes allant à Caen et ceux revenant de Caen, qui auront droit en passant à un péage dans un*

*sens comme dans l'autre à 5,7 cts à chaque passage, et la Sapn augmente ses tarifs en 2022 ».*

#### **LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Le projet, souhaité de longue date par les collectivités locales, est financé par la Région Normandie et par le Département du Calvados. La participation des collectivités locales, basée sur les dépenses réelles, est limitée à 3 M€.

Le péage et ses augmentations permettent l'exploitation, l'entretien, l'investissement et le développement de l'infrastructure autoroutière.

- Les études sur le projet

**10 participants citent les études réalisées pour le projet, la quasi-totalité d'entre eux expliquant que les études ne sont pas légitimes, voire accusant Sapn de présenter de faux résultats :**

- Par mail, un riverain met en cause : « *Les documents présentés par Sapn sont incomplets ou tronqués* ».
- Lors de la réunion publique, un représentant de l'association Environnement et Sécurité (Pont-L'Evêque) s'est questionné sur la légitimité des résultats des relevés routiers, ceux-ci étant effectués par une entreprise rémunérée par Sapn.

#### **LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

En tant que maître d'ouvrage, Sapn désigne et paye les prestataires réalisant les études. Les services de l'État exercent un contrôle sur la probité de la procédure de désignation et sur la qualité des études. Sapn n'a pas intérêt à minimiser les études puisqu'elle s'exposerait à des obligations de réparation.

Dans le cadre de la concertation, les informations communiquées par Sapn correspondent à l'état actuel de nos études : dossier de demande de principe / avant-projet sommaire. Les dossiers transmis lors de l'enquête publique seront complétés pour atteindre le niveau requis par la réglementation.

- La phase de travaux

**3 participants abordent la question des impacts en période de travaux pour la réalisation du projet, craignant principalement des nuisances :**

- Un habitant par mail au sujet des interrogations et craintes sur le projet : « *Les conséquences des travaux (après avoir déjà subi de nombreuses années des travaux d'élargissement de l'A13, et donc de bruit des engins de chantier les nuits).* »

#### **LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

En phase chantier, certaines nuisances seront effectivement générées par les travaux :

- > des vibrations, très ponctuelles et localisées au droit des zones de travaux et de la poussière lors des terrassements ;
- > des odeurs lors des enrobés ;
- > des travaux de nuit, limités au strict minimum.

Sapn veillera à limiter les nuisances générées. Les riverains et habitants des communes concernées seront régulièrement informés pendant la phase travaux.

- La concertation

**Deux participations émanent d'une contribution d'Europe Écologie Les Verts, déposée sur le registre et par mail, qui met en cause la concertation sur le projet :**

- Sophie Borner, conseillère municipale de Ouistreham, coordinatrice EELV Calvados, Membre du BER Normandie : « *Un simulacre de concertation* » considérant que le représentant Sapn n'avait pas répondu aux questions posées

par l'Assemblée, notamment sur le nombre de camions susceptibles d'emprunter cette voie.

#### **LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

La concertation a été organisée sous l'égide de la préfecture et un représentant de l'État était présent à la réunion publique et a pu constater la bonne tenue de la concertation.

A l'issue de la réunion publique, le Maître d'ouvrage relève les bonnes conditions des débats où chacun a pu exposer son avis.

Comme précisé ci-dessus, les éléments fournis sont de niveau dossier de demande de principe / avant-projet sommaire et les études détaillées seront fournies lors de la phase d'enquête publique.

## **PARTIE IV - LES ENSEIGNEMENTS ET LES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

### **1. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION**

La concertation menée par le maître d'ouvrage Sapn conduit aux constats suivants :

- 38 contributions se montrent défavorables au projet, alors que 23 autres y sont favorables. 2 personnes restent neutres ou ambivalentes dans leurs contributions.
- Les impacts de l'opération suscitent questionnements et inquiétudes auprès des riverains et des élus. Ils craignent en premier lieu des conséquences sur les conditions de trafic, notamment un report de trafic sur les départementales adjacentes, comme la RD 16, et la sécurité sur ces voies.
- Des conséquences sur le cadre de vie sont évoquées par les personnes défavorables : impacts sonores et pollution atmosphérique, baisse de la valeur immobilière, expropriation et utilisation des terres agricoles...
- Le coût du projet est également mis en cause au regard des bénéfices qui sont parfois non reconnus.

- Les contributions favorables au projet se prononcent également sur la thématique sécurité, expliquant que l'autoroute est un axe fiable et sécurisé, et que ce nouvel accès permettrait un gain de temps. L'atout du projet pour la desserte des activités économiques est relevé.

## 2 LES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Cette phase d'échanges amène le maître d'ouvrage Sapn à prendre les engagements suivants :

- > Poursuivre les recherches d'optimisations techniques du projet afin d'en réduire les impacts.
- > Rendre compte des résultats des études acoustiques et définir, le cas échéant, les mesures de protection nécessaires en collaboration avec chaque commune.
- > Poursuivre le dialogue local avec les communes jusqu'à l'enquête publique, puis au-delà durant le chantier.
- > Proposer une insertion paysagère et environnementale qualitative.